



À la suite des annonces du gouvernement de lundi dernier concernant les activités physiques de loisirs et de sports, nous devons suivre les consignes de la santé publique en zone rouge.

**Du 8 au 28 octobre** les activités parascolaires, interscolaires, toutes les activités physiques, sportives, de loisir ou de plein air organisées sont interdites dans un lieu public intérieur et extérieur, qu'il soit ouvert ou fermé.

**Nous sommes donc dans l'obligation de suspendre les cours de notre programmation du 8 au 28 octobre 2020 inclusivement.** Si tout va bien, les cours reprendront à partir du 29 octobre. Nous vous tiendrons informés des développements.

Il est toutefois permis de pratiquer une activité physique libre, seul ou avec des personnes résidents à la même adresse, comme faire une randonnée en sentier par exemple.

